



La Newsletter – juin 2021

# Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

## Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine  
20 rue Brauhauban  
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique  
[permanence.artigalas@gmail.com](mailto:permanence.artigalas@gmail.com)

*« Ce texte est  
davantage dicté  
par la contrainte  
extérieure qu'il ne  
résulte d'une  
stratégie assumée  
de transformation  
et d'adaptation de  
la société française  
aux grandes  
mutations du  
monde qui sont à  
l'œuvre. »*

## Projet de loi « Climat et résilience »

Le « tentaculaire » projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a très largement occupé les travaux du Sénat ce mois-ci.

Après plusieurs jours (et nuits) de débats, souvent menés au pas de course, j'ai finalement dû me résigner à voter contre un projet de loi qui ne permettra pas à notre pays de respecter les engagements climatiques de l'accord de Paris, ni d'associer l'action climatique nationale à une plus grande justice sociale.

Pourtant, notre groupe a été la première force de propositions du Sénat en formulant de nombreuses suggestions visant à donner à ce texte l'ampleur qu'il aurait dû avoir. Vous trouverez, plus en détail, les sujets sur lesquels je suis intervenue.

Ce projet de loi aurait dû nous conduire vers des mutations profondes de nos modes de consommation, de déplacement et de production. Il aurait dû faciliter l'action de transformation des entreprises et porter davantage de transparence dans les financements, publics et privés, de leurs engagements climatiques. En somme, il aurait dû créer une dynamique pour une grande mobilisation collective, donnant de nouvelles opportunités à tous, tant aux personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi qu'aux jeunes générations.

Or, la question de l'emploi et des reconversions, l'accompagnement social vers les grandes transformations à mener dans le transport, le logement ou l'industrie restent les grands absents du débat. Le texte ne propose aucune mesure de planification des transitions, ni de gouvernance territoriale de nos « objectifs climat », qui sont aussi les clefs de la résilience.

Aucune perspective non plus pour associer les citoyens aux mutations à venir et solliciter leur adhésion au double objectif de solidarité nationale et d'appropriation des enjeux climatiques.

Refusant un texte d'affichage, absolument pas à la hauteur de ce que les citoyens étaient en droit d'espérer pour un avenir effectivement durable et socialement plus juste, j'ai donc voté contre ce projet de loi.

### • Volet « se loger »

Nommée cheffe de file par mon groupe sur cette partie, je suis intervenue plusieurs fois en séance publique pour défendre nos propositions. Le texte porte des mesures qui vont dans le bon sens, mais qui manquent souvent de portée stratégique, sont peu opérationnelles ou sans trajectoire précise. Ainsi, nos amendements poursuivaient deux objectifs majeurs :

- Donner de l'ambition aux dispositions et décisions qui doivent emmener la France vers une véritable transition écologique.
- Intégrer à ce projet de loi des mesures de justice sociale pour accompagner les personnes qui seront les plus impactées par cette transition, dans leur vie quotidienne ou leur emploi.

Ceux proposés sur la partie « rénovation des bâtiments » visaient à répondre aux enjeux de la rénovation énergétique et à intégrer des dispositifs pour que tous nos concitoyens, sans exception, puissent se doter d'un logement décent et améliorer leur qualité de vie. La lutte contre le changement climatique ne peut pas profiter aux seuls ménages aisés. Il est indispensable qu'il n'y ait pas d'écologie « à deux vitesses » et dans ce combat comme dans tous les autres, les plus modestes ne pourront pas être une fois de plus la variable d'ajustement.



**Viviane ARTIGALAS**  
Hautes-Pyrénées - Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain

Le projet de loi prévoit la « mise en œuvre d'un système stable d'aides publiques modulées en fonction des ressources des ménages, qui vise notamment à créer les conditions d'un reste à charge financièrement soutenable et incitatif pour les bénéficiaires les plus modestes ». J'ai proposé de garantir réellement cette soutenabilité et je regrette particulièrement le rejet de cet amendement. Pour lever les freins à la rénovation, il est nécessaire de massifier le financement des aides à la rénovation globale, en priorisant les ménages précaires et en favorisant les travaux les plus ambitieux.

De la même façon, plusieurs autres ont été rejetés : ceux sur les délais permettant la qualification des rénovations performantes globales ; sur l'étalement des travaux et leur paiement par les propriétaires occupants ; sur les objectifs des audits énergétiques comme sur les mesures d'encadrement ou minoration des loyers de logements énergivores.

Par contre, le Sénat a adopté ma proposition pour la prise en compte des spécificités territoriales dans les objectifs de rénovation énergétique. En effet, il existe une grande disparité dans la répartition des classes énergétiques selon les territoires. Cette disparité s'explique du fait que les typologies d'habitation et les conditions climatiques peuvent être très différentes d'un territoire à un autre. Les techniques et l'intensité de la rénovation énergétique doivent donc pouvoir être adaptées.



L'article 43 prévoit les guichets d'accompagnement à la rénovation énergétique, prioritairement à l'échelle de chaque EPCI pour assurer ce service public sur l'ensemble du territoire. Ils pourront assurer leur mission d'information de façon itinérante et en concertation avec la collectivité territoriale de rattachement.



Nous avons proposé de compléter leur mission par l'identification des ménages en situation de précarité énergétique, malheureusement le Sénat n'a pas accepté cette proposition. En revanche, notre amendement pour intégrer une mission d'évaluation de la qualité des travaux réalisés par des professionnels a été adopté en séance.

J'ai aussi proposé de permettre aux OPH de pouvoir être agréés en qualité d'accompagnateur « rénov ». Sur ce point, le Sénat ne m'a pas suivi, mais deux autres de mes amendements ont été adoptés. Ils prévoient que les organismes HLM puissent réaliser, pour le compte de tiers, toute opération ou tous travaux de rénovation énergétique. Cette disposition ayant déjà été prévue pour les OPH par les travaux de la commission des affaires économiques.

Retrouvez l'ensemble des débats sur le site du Sénat et mes interventions sur : <http://videos.senat.fr/motsclles.ARTIGALAS>

## • Volet « artificialisation des sols »

S'il est un sujet qui inquiète tout particulièrement, c'est bien le développement et l'accueil des populations nouvelles en milieu rural. Le « zéro artificialisation nette » ne doit pas brider ou annihiler les capacités d'accueil des communes rurales françaises. Or, sur ce point, la majorité de l'Assemblée nationale n'a pas pris ses responsabilités. Elle s'en tient à une démarche d'imposition verticale, définie par décret, échappant donc à tout débat démocratique.

À terme, les maires et, plus largement, les élus locaux ne pourront que constater les effets négatifs d'une procédure qui leur a complètement échappé. Pour notre groupe ce n'est pas acceptable ; il ne suffit pas, comme l'a proposé la commission des affaires économiques, de s'affranchir de l'objectif pour que le problème disparaisse. Il faut, dans la négociation avec les acteurs concernés, construire un calendrier réaliste qui nous permettra d'être au rendez-vous de 2050.

La déclinaison de cet objectif de lutte contre l'artificialisation des sols doit ainsi permettre sa territorialisation en prenant en compte la diversité des territoires (dynamique démographique, attractivité des territoires ruraux, efforts déjà engagés...). Nos propositions rendaient cet objectif réellement atteignable et acceptable, à la fois par les élus locaux qui devront le mettre en œuvre et par les citoyens dont les modes de vie seront amenés à profondément évoluer. Nous avons d'ailleurs obtenu des avancées significatives pour que la trajectoire définie au plan national prenne en compte les enjeux locaux et les projets des territoires.

**GROUPE  
SER  
SÉNATICES  
& SÉNATEURS**

## Nos propositions adoptées

Nos propositions adoptées permettront la territorialisation des objectifs de lutte contre l'artificialisation, ainsi qu'une mise en œuvre plus ascendante et plus adaptée aux réalités locales (via le Scot).

Grâce à notre groupe, la loi prévoit désormais un accompagnement des communes rurales dans la mise en œuvre de l'objectif, grâce à un soutien spécifique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Nous avons également inscrit l'introduction d'une pondération pour que les grands projets d'intérêts nationaux ne soient pas imputés entièrement sur les objectifs des collectivités.

## • Volet « énergies renouvelables »

Parce que nous considérons qu'un dispositif d'aide serait mieux à même d'encourager le développement de l'hydroélectricité, nous avons souhaité réaffirmer notre opposition à un ensemble d'exonérations fiscales dont nous doutons fortement de leur pertinence et efficacité.

En effet, leur caractère facultatif pour les collectivités territoriales risque d'avantager les territoires les plus riches au détriment des territoires dont les ressources fiscales sont essentielles. De plus, ces dispositions vont priver les collectivités et l'Etat de recettes fiscales dans un contexte de crise sanitaire où les finances publiques sont déjà fortement éprouvées.

## Projet de loi de finances rectificatives

Alors que nous allons examiner le projet de loi de finances rectificatives pour l'année 2021, comme l'an dernier et en responsabilité je voterai les articles permettant de financer les dispositifs d'urgence, désormais classiques, mis en œuvre par le Gouvernement.

Toutefois, je considère que le texte soumis au vote de la Haute assemblée est incomplet. Après tous les renoncements intervenus depuis 2017 en matière de justice fiscale, il n'est ainsi pas acceptable que ce budget rectificatif n'incorpore aucune mesure de rééquilibrage de l'impôt, notamment en demandant aux plus aisés et à celles et ceux qui ont connu des gains extraordinaires durant la crise, de contribuer à l'effort national. De même, alors que le tissu économique est soutenu par le Gouvernement, et c'est légitime, rien n'est fait pour celles et ceux qui ont été les plus touchés par la crise.

Pour corriger ces manques, nous proposerons plusieurs amendements pour, par exemple, la création d'une dotation d'autonomie pour la jeunesse, la création d'un fonds d'aide à la quittance pour éviter les expulsions locatives de personnes modestes en difficulté de paiement ou le rééquilibrage de la fiscalité du capital. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir dans la prochaine newsletter.

## Proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

C'est une avancée historique pour les bibliothèques et le développement de la lecture publique : la proposition de loi déposée par ma collègue Sylvie Robert, au nom du groupe socialiste, écologiste et républicain, a été adoptée à l'unanimité au Sénat. Elle définit les fondements et les missions des bibliothèques, et vise à renforcer l'accès aux livres et à la culture pour tous.

Avec plus de 16 000 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, les bibliothèques constituent le lieu culturel de référence pour les Français. Pourtant, elles n'ont aujourd'hui aucun cadre législatif et les bibliothécaires doivent être mieux protégés et reconnus.

Cette proposition de loi porte donc deux objectifs : Ancrer profondément les bibliothèques dans notre droit et conforter leur lien avec les collectivités territoriales dans le plein respect de leur liberté de gestion d'une part, et renforcer les politiques publiques en matière de lecture d'autre part.

Il est donc inscrit dans ce texte trois principes fondamentaux : la **liberté et la gratuité d'accès** aux bibliothèques ainsi que le pluralisme et le renouvellement des collections. Il est également prévu de **renforcer la mise en réseau** des établissements pour mieux mailler les territoires, tandis que les anciennes collections pourront être cédées gratuitement à des associations caritatives et des fondations d'utilité publique. Enfin, ce texte consacre la **reconnaissance professionnelle des bibliothécaires** et de leurs qualifications, lesquelles leur ont permis d'adapter et de faire évoluer le lieu bibliothèque.

L'adoption à l'unanimité de cette proposition de loi est un grand pas en faveur de la démocratisation de la lecture et de ses pratiques associées, et doit permettre de mieux soutenir les bibliothèques. J'espère vivement que le Gouvernement fera rapidement adopter ce texte par l'Assemblée nationale, comme la ministre de la Culture s'y est engagée devant le Sénat.

## Questions au Gouvernement

Lors d'une séance de questions d'actualité, j'ai interpellé le gouvernement sur les conséquences de la réforme du calcul des APL, en particulier pour les plus jeunes.

En effet, trois ans seulement après sa mise en place, cette réforme est un échec et les derniers chiffres parus récemment sur la presse le prouvent : 41% des allocataires ont subi une baisse de leurs APL et, pour le seul mois de janvier dernier, on compte plus de 8% d'allocataires en moins par rapport à décembre. De plus, la Cour des Comptes a souligné les défaillances du dispositif de RLS, censé compenser en partie la baisse des APL, qui a grandement fragilisé l'action des bailleurs sociaux, tant en matière de construction que de réhabilitation du parc existant.

En restant sourd aux alertes des parlementaires de tout bord politique, des acteurs de terrain et de certains élus locaux notamment, le Gouvernement démontre que le logement (qui est pourtant un sujet majeur et la pandémie l'a clairement montré) n'est pour lui qu'une variable d'ajustement, une source d'économies, et surtout la preuve de son désengagement en matière de progrès social.

Retrouvez mon intervention, la réponse de madame la Ministre de la transition écologique ainsi que ma réplique sur :

<https://www.dailymotion.com/video/x81w8v1>



## Archives secret-défense : un énorme retour en arrière

Alertée localement par un collectif de professionnels archivistes et chercheurs, j'ai soutenu les amendements de notre groupe sur un article réformant l'accès aux archives classifiées depuis 50 ans, dans le cadre du projet de loi « prévention d'actes de terrorisme et renseignement ».

Notre groupe avait travaillé avec des universitaires et des historiens spécialistes des archives et cet article faisait l'unanimité contre lui. Cinq groupes politiques ont d'ailleurs présenté cinq amendements identiques au Sénat.

Il est très décevant qu'on puisse revenir de façon aussi brutale et dans la nuit, au détour d'un cavalier législatif, sur la loi de 2008 (qui prévoit que les archives de plus de 50 ans soient librement accessibles et qui avait fait l'unanimité au Sénat). C'est extrêmement grave par rapport à l'écriture de l'Histoire contemporaine et politique de demain. Certes, des restrictions sont nécessaires, mais nous proposons qu'elles soient prévues pour une durée limitée. C'est une question fondamentale.

Cet article, qui introduit donc pour les documents les plus sensibles des exceptions au délai des 50 ans, est un recul historique qui suscite beaucoup d'émoi dans la communauté scientifique et culturelle. Certains de ces documents ne seront accessibles que selon le « bon vouloir » du pouvoir exécutif et pourront être perpétuellement interdit d'accès.

## Aureilhan

A Aureilhan, dans le cadre de la campagne des colistiers de Carole DELGA sur les Hautes Pyrénées, avec Yannick BOUBEE, Maire ; Vincent BOUNES, numéro 2 de la liste régionale et Directeur du SAMU 31 ; Jean Louis CAZAUBON, tête de liste départementale ; Yolande GUINLE, Cécile PREVOST et Philippe BAUBAY, colistiers, nous avons visité le centre de santé de la commune.

Ce centre municipal, le premier du département et l'un des tout premiers en France, puisqu'il n'en existe qu'une soixantaine gérés par des collectivités et employant des médecins généralistes salariés, est l'une des réponses à la désertification médicale qui frappe nos territoires. C'est aussi une forme de service public qui répond à la fois aux attentes de la population et des professionnels de santé. En effet, avec 5 médecins généralistes recrutés et une moyenne de 1 400 consultations/mois, alors que le centre n'a ouvert que depuis un peu plus d'un an, la réussite de ce projet est totale. De nombreux habitants d'Aureilhan et bien au-delà, ont ainsi pu retrouver un médecin de proximité. Je tiens à féliciter Yannick BOUBEE et ses équipes pour cette initiative et sa réussite, avec une réalisation de grande qualité.

C'est, enfin, un excellent exemple de l'efficacité des interventions de la Région (ici à travers les contrats « Bourg-Centre »), conjointement avec l'Etat et les autres collectivités, et du volontarisme de sa Présidente, Carole DELGA, et de son équipe en matière de santé.



**Permanence Parlementaire**  
Résidence La Lorraine  
20 rue Brauhauban  
65000 TARBES

**Tél : 05 62 54 17 56**

**Adresse électronique**  
[permanence.artigalas@gmail.com](mailto:permanence.artigalas@gmail.com)